

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 mai 2018

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 6 avril 2018. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 25 mai 2018 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DES PV DU 13 AVRIL 2018**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Yves CORNILLE, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD

Absents excusés : Alain TENENBAUM, Francis BORDET (pouvoir à Bernard MOREAU), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU), Thierry GAYANT, Emmanuelle PELTIER.

Secrétaire de séance : Monique VRILLAUD

I. APPROBATION DU PV DU 13 avril 2018

Approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Syndicat intercommunal du Collège Fontbruant de Saint Porchaire : participation financière pour frais de fonctionnement du gymnase pour deux enfants de la commune

Participation financière pour frais de fonctionnement du gymnase a été demandée pour deux enfants de la commune. Après vérification, la demande sera transmise au SIVOS en charge des questions scolaires.

2) Tarif applicable à l'emplacement d'une terrasse sur la place des Halles de mai à octobre

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif actuel qui s'élève à 5.40€ du m². Il propose d'instaurer un forfait mensuel de 110€ pour l'installation d'une terrasse sur la place des Halles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau tarif.

3) Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Maire propose :

Article 1 : D'attribuer une indemnité annuelle de conseil d'un montant de 400 euros à M CORNU, comptable du trésor, au prorata de la date de sa nomination.

Article 2 : L'indemnité annuelle allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée du mandat et sera calculée chaque année en fonction des dépenses des trois derniers exercices clos.

Article 3 : Le montant sera inscrit au budget chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'indemnité de conseil.

4) Vote de crédits : décisions modificatives n°1 et n°2

a. Décision modificative n°1

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier le budget comme ci-dessous afin d'honorer la facture du SDEER concernant l'extension de l'éclairage rue du Calvaire (EP 285-1013).

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
168751(16) GFP de rattachement	501.45	021 (021) Virement de la sect de fonctionnement	501.45
2315(041) Installation, matériel et outillage	2507.24	13251(041) GFP de rattachement	2507.24
2315(041) Installation, matériel et outillage	2507.23	168751(041) GFP de rattachement	2507.23
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Virement à la section d'investissement	504.45		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-501.45		
Total Dépenses	5 515.92	Total Recettes	5 515.92

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

b. Décision modificative n°2

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget afin d'ajuster le chapitre 011.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	3 300		
61551 (011) Matériel roulant	2 500		
61558 (011) Autres biens mobiliers	400		
6184 (011) Versement à des organismes formation	200		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	- 6 400		
Total Dépenses	0	Total Recettes	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

5) **SOLURIS: contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles (RPDP)**

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et de redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau Internet facilite le développement des télé-services locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers, ainsi que sur les agents et élus des collectivités.

La loi *Informatique et Libertés* fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et liberté des personnes, ou à leur vie privée.

Le *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Les maires sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité personnelle qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter leurs obligations en matière de protection des données à caractère personnel, le syndicat mixte SOLURIS propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données, de manière mutualisée pour l'ensemble de ses adhérents (DPD externe).

En tant que DPD, SOLURIS aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le DPD doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la CNIL.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou

techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du Maire.

L'accompagnement à la protection des données de SOLURIS comprend des prestations de sensibilisation, de formation et la fourniture de documents et livrables opposables.

Le financement de l'accompagnement de SOLURIS est assuré par le paiement de la cotisation annuelle dont le montant a été augmenté dans ce but en 2018 (+0.1€/habitant pour les communes, +10% pour les autres structures, avec un plafonnement à 500€ maximum d'augmentation annuelle).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n2016/679,

Vu la délibération 2018.25 du comité Syndical de SOLURIS en date du 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par SOLURIS.

6) CCAS : tarif forfaitaire pour fournitures administratives

Sur proposition du conseil d'administration du CCAS, Monsieur le Maire propose d'appliquer au CCAS un forfait annuel de 70€ pour les fournitures administratives.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour ce forfait.

7) Tarif du port

Les tarifs du port restent inchangés. Ils sont valables jusqu'à nouvelle délibération.

Concernant les tarifs annuels, ils s'entendent du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019. Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2019, ces tarifs annuels alignés sur la saison correspondront à l'année civile. Ainsi, la facture 2019 ne portera que sur la période de mai à décembre et un courrier explicatif sera envoyé aux locataires.

Tarifs "basse saison" du 01 octobre au 31 mai							
bateau en mètres	PONTON				BERGES ET CHENAL		
	année	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois
< 5	325,00 €	4,75 €	23,00 €	57,00 €	3,75 €	18,50 €	45,50 €
5,00 à 5,99	390,00 €	5,70 €	27,60 €	68,40 €	4,50 €	22,20 €	54,60 €
6,00 à 6,99	455,00 €	6,65 €	32,20 €	79,80 €	5,25 €	25,90 €	63,70 €
7,00 à 7,99	520,00 €	7,60 €	36,80 €	91,20 €	6,00 €	29,60 €	72,80 €
8,00 à 8,99	585,00 €	8,55 €	41,40 €	102,60 €	6,75 €	33,30 €	81,90 €
9,00 à 9,99	650,00 €	9,50 €	46,00 €	114,00 €	7,50 €	37,00 €	91,00 €
10,00 à 10,99	715,00 €	10,45 €	50,60 €	125,40 €	8,25 €	40,70 €	100,10 €
11,00 à 11,99	780,00 €	11,40 €	55,20 €	136,80 €	9,00 €	44,40 €	109,20 €
12,00 à 12,99	845,00 €	12,35 €	59,80 €	148,20 €	9,75 €	48,10 €	118,30 €
13,00 à 13,99	910,00 €	13,30 €	64,40 €	159,60 €	10,50 €	51,80 €	127,40 €
14,00 à 14,99	975,00 €	14,25 €	69,00 €	171,00 €	11,25 €	55,50 €	136,50 €
mètres sup.	65,00 €	0,95 €	4,60 €	11,40 €	0,75 €	3,70 €	9,10 €
La deuxième nuitée d'escale est gratuite							
TAXE DE SEJOUR EN SUPPLEMENT:				0,22 €/jour/pers.			
				GRATUIT pour les moins de 18 ans			
Autres:							
Forfait électricité 16 A: 0,30€/KW							
Multicoques: majoration d'un coefficient de 1,5							
Appontement annuel hors plaisance							
Bernard PALISSY						1 150,00 €	
Pavillon Charente						1 150,00 €	

Tarifs "saison estivale" du 01 juin au 30 septembre						
	PONTON			BERGES ET CHENAL		
bateau en mètres	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois
< 5	6,50 €	32,50 €	81,50 €	5,25 €	26,00 €	65,00 €
5,00 à 5,99	7,80 €	39,00 €	97,80 €	6,30 €	31,20 €	78,00 €
6,00 à 6,99	9,10 €	45,50 €	114,10 €	7,35 €	36,40 €	91,00 €
7,00 à 7,99	10,40 €	52,00 €	130,40 €	8,40 €	41,60 €	104,00 €
8,00 à 8,99	11,70 €	58,50 €	146,70 €	9,45 €	46,80 €	117,00 €
9,00 à 9,99	13,00 €	65,00 €	163,00 €	10,50 €	52,00 €	130,00 €
10,00 à 10,99	14,30 €	71,50 €	179,30 €	11,55 €	57,20 €	143,00 €
11,00 à 11,99	15,60 €	78,00 €	195,60 €	12,60 €	62,40 €	156,00 €
12,00 à 12,99	16,90 €	84,50 €	211,90 €	13,65 €	67,60 €	169,00 €
13,00 à 13,99	18,20 €	91,00 €	228,20 €	14,70 €	72,80 €	182,00 €
14,00 à 14,99	19,50 €	97,50 €	244,50 €	15,75 €	78,00 €	195,00 €
mètres sup.	1,30 €	6,50 €	16,30 €	1,05 €	5,20 €	13,00 €
La deuxième nuitée d'escale est à demi-tarif						

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette nouvelle procédure de tarification.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) SIVOS : compte rendu de la réunion des délégués du 28 avril

Les décisions prises lors de cette réunion concernent essentiellement les conséquences qui résultent de la fermeture de la classe de maternelle à la rentrée prochaine dont la plus importante est la réorganisation du personnel : il y aura un agent en moins à la cantine, fin du contrat aidé d'assistante administrative, pas de modification du temps de travail de l'ATSEM, mais une recomposition de ses tâches (présence le matin en classe Grande Section, participation aux TAP et accomplissement de tâches administratives en qualité d'assistante administrative).

Le fonds de soutien de la part de l'Etat pour l'aide au financement relative à l'organisation de la semaine de 4 jours et demi est confirmé. En ce qui concerne le transport, l'autre condition émise par le Conseil pour la continuité de l'organisation actuelle de la semaine, un accord verbal a été donné.

Une demande d'agrément pour la garderie a été présentée au Ministère de la Cohésion sociale pour une participation financière (0,54 cts par enfant et par heure) pour les activités et l'encadrement.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) La Charente

A titre dérogatoire, une autorisation pour l'apportement a été délivrée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer).

Le Conseil déplore l'effraction à la voiture bélier commise le 24 mai à 2h, qui a grandement endommagé la Cabane des Canotiers portant préjudice à leur activité.

V. PERSONNEL

1) Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant le tableau d'avancement 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	20H00
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation	B	0	10H00
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C2	1	30H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
FILIERE SPORTIVE			
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C2	0	17H30
Opérateur des activités physiques et sportives	C1	0	17H30
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	0	2 postes à 35H00
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe	C3	0	17H00
Agent de maîtrise	C2	3	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	1	17H00
Adjoint technique	C1	1	09H00
Adjoint technique	C1	1	20h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	0	09H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	0	20h00
Adjoint technique	C1	0	14H00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau tableau des effectifs.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux

- Entretien des espaces verts (tonte, taille de haie, débroussaillage, plantation des fleurs au pré Valade, arrosage, mise en place du matériel pour le pique-nique)
- Balayage trottoirs et caniveaux
- L'élagage des bords de route
- Rebouchage des nids de poule sur voie communale (enrobé à froid)
- Pose de la porte de la réserve attenante à la salle polyvalente
- Pose signalétique pour le stationnement des camping-cars au pré Valade
- Entretien des salles, réfection de l'évacuation de l'eau à la Caverne
- Réparations à l'école : chasse d'eau et groupe sécurité pour le chauffe-eau

2) Travaux routiers sur la départementale 127 entre Taillebourg et Port d'Envaux

Les travaux effectués dans le courant du mois de mars étaient des travaux de préparation. La chaussée sera refaite avec un enrobé total. Cependant, la date de ces travaux n'est pas encore précisée.

3) Aménagement d'un lotissement à Saint Saturnin : nom du lotissement

Un lotissement va être construit à Saint Saturnin dénommé le lotissement du Moulin.

4) Compte rendu de la réunion de la Commission Urbanisme du 25 mai relative à l'aménagement de la place de l'ancienne gare

Lors de la réunion de la Commission Urbanisme du 25 mai relative à l'aménagement du square de l'ancienne gare, les décisions suivantes ont été prises:

- Voie d'accès à droite en direction de la petite Gare d'une largeur de 4 m en tenant compte de la haie de voisinage
- Cheminement piétonnier à gauche le long du champ avec plantation d'une haie fruitière
- Stationnements intégrés dans l'espace végétal avec îlots (arbres à floraison étalée) et sens de circulation
- Espaces verts entre le côté route des Lapidiales et les espaces de stationnement
- Barrière végétale de séparation entre l'espace de stationnement et l'espace vert devant la gare avec dépôt de ballastes et de traverses pour rappeler le passé ferroviaire du lieu
- Conservation de la continuité de l'ancienne ligne et plantation de haies fruitières sur celle-ci.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) CDC : compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 23 mai

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 23 mai, des subventions ont été attribuées à trois associations Port d'Envalloises (500 € à l'APPE, 1 500 € aux Lapidiales et aux Visiteurs de Panloy).

La gestion de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pourrait être confiée à trois syndicats concernés par le territoire: le Symba pour la partie Charente Amont, le Syndicat de la Seudre et un Syndicat à créer pour la partie Charente Aval, Arnoult et Bruant. Une taxe dite Taxe GEMAPI sera instituée dès le 1er janvier 2019 dont le montant tiendra compte des dépenses prévisionnelles pour les travaux qui devront être exécutés et qui devra être payée par les contribuables. Cette taxe figurera sur le relevé de la Taxe d'habitation.

Un audit des contrats d'assurance a été réalisé et une mise en concurrence conforme au code des marchés publics interviendra dès lors que le montant dépasse le seuil de 25 000 €. Il en résulte parfois une diminution des cotisations ou des prestations ignorées (remboursement par exemple du matériel urbain détruit).

Les prestations des fournisseurs téléphoniques sont également mises en concurrence.

2) Pays de Saintonge romane : compte rendu de la réunion SCOT du 26 avril

La réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a démontré que l'Etat n'est pas encore prêt pour fournir une grille de lecture permettant de vérifier la compatibilité des documents d'urbanisme. Madame la Sous-Préfète a indiqué que l'Etat ferait preuve de bienveillance quant au temps imparti pour le respect des délais. Le Syndicat de Pays informera chaque commune de sa situation. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Port d'Envaux n'est pas compatible avec le SCOT et nécessite une révision générale. La création d'un nouveau PLU pourrait être subventionnée à 40 % par le Conseil Départemental. Un problème supplémentaire vient se greffer avec un document régional (le SRADDET) dont les modalités sur l'environnement viendront interférer avec la mise en place de toutes les modifications à prévoir.

3) Village de pierres & d'eau : réunion prévue le 31 mai à Saint Savinien

Une rencontre des membres de l'association est prévue le 31 mai à Saint Savinien.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Panloy	Soirées hantées	14 et 21 avril	les deux soirées ont affiché complet. Cette année il sera proposé deux soirées par mois.
Association Récup pour une seconde vie	Salon de la création	14 et 15 avril	Expo vente d'objets recyclés. Probablement un défaut de publicité, seulement 6 exposants présents, peu de visiteurs.
Pêche	Assemblée Départementale de la Fédération de Pêche	14 avril	Assemblée Générale Départementale
Vélo Club la Rochelle Vélo Club Saintais	Course cycliste (La Rochelle - Saintes)	15 avril	Passage à St James (entre 16h et 17h)
Mairie	Commémoration guerre 1939 -1945	8 mai	Manifestation réussie

Mairie	Randonnée	13 mai	Au départ du pré Valade à 9h, 16 marcheurs étaient présents. Une grosse averse a surpris les courageux en cours de promenade. La bonne humeur est revenue ensuite avec le verre de l'amitié.
Lapidiales	Ouverture de la saison 2018	15 mai	Le thème 2018 : les cultures de l'Asie du Sud Est avec l'accueil du premier sculpteur Huynh Van Hoang (Laos).
Lapidiales	Inauguration du petit théâtre de pierres	17 mai	Manifestation très conviviale en présence du premier sculpteur de la saison 2018, le laotien Huynh Van Hoang. Travaux effectués pour agrandir l'espace dédié au spectacle, mais aussi pour faciliter le cheminement des visiteurs.
ASCHR (association sportive centre hospitalier Rochefort)	8 ^{ème} édition l'Ekoï tour	19 mai	Epreuve cycliste de 100 et 150 km. Passage à Saint James entre 9h et 13h.
Fous cavés	Marche semi-nocturne	19 mai	780 marcheurs étaient au départ pour cette 3 ^{ème} marche semi-nocturne. Bonne ambiance musicale sur toutes les haltes gourmandes.
Fous cavés	Brocante	20 mai	400 mètres de stands pour 60 exposants. En demi-teinte par rapport aux années précédentes, malgré une météo très favorable.

2) Manifestations à venir

Panloy	Rendez-vous au jardin	1,2 et 3 juin	Manifestation nationale organisée par le Ministère de la culture. Mise en valeur des jardins avec animations diverses. Musiciens, escrimeurs, cavaliers. Visite du parc et son sentier nature. 4€ et 2€ de 4 à 14 ans.
Chasse	Assemblée Générale	1 ^{er} juin	Au château de Mouillepieu à 20h30.
Lapidiales	Arrivée du sculpteur Tutu Pattnaik (Inde)	1 ^{er} juin	
Pêche	Journée Nationale de la Pêche	3 juin	Organisée en partenariat avec la Mouche de St Savinien sur l'Île de la Grenouillette de 10h à 18h.
Basket	50 ans du club	2 et 3 juin	Rétrospective, photos, animations sportives, repas.
Panloy	Soirées hantées	9, 23 et 30 juin	A 21h. 14 € adultes et 10€ de 7 à 10 ans. Déconseillé aux - de 7 ans.
Communauté de Communes	Journée de l'enfance	9 juin	Fête de l'Enfance organisée à St Radegonde avec le concours de tous les acteurs de la petite enfance de la CDC. De 10h à 18h.
L'Automne	Repas à Plassay	10 juin	Animation musicale. Sur réservation 30€.

Ecole	Fête de l'école	15 juin	Au Château de Crazannes sur le thème du Chat Botté à partir de 18h.
Secteur Jeunesse	Après-midi Sécurité routière à Port d'Envaux (Salle Polyvalente)	16 juin	Organisé par le secteur jeunesse de la CDC de St Porchaire. Ateliers autour de la "MOB". Simulateur 4 roues.
Basket	Randonnée (11 ^{ème} Gueultonade)	24 juin	Départ de 8h à 9h30. 9 à 20 km marcheurs. 20 à 50 km pour les VTT.
Ecole Basket	Journée "Opération basket école" sur 3 rencontres (1 février, 15 et 29 Mars) pour finir par un tournoi	25 juin	165 élèves (CM1 CM2) inscrits à cette opération. Tournoi final sur la journée (école de Crazannes, Archingeay, St Savinien et Taillebourg). L'école des St Savinien ne participera pas à cette dernière rencontre.
Ecole	Fête des TAP	29 juin	A la Salle Polyvalente à partir de 18h.

3) Compte rendu de la Commission des Fêtes du mardi 15 mai

La réunion de la Commission des Fêtes du mardi 15 mai a fait état de la participation de quatre associations à l'organisation de la Fête du 13 juillet (Echappée Belle, le Club de l'Automne, la Pêche Port d'Envalloise, les Mouettes rieuses). Il faut 20 bénévoles pour mener à bien la soirée. Quatre conseillers seront présents.

4) Compte rendu de la réunion à la Sous-Préfecture avec les Fous Cavés du 18 mai

Lors de la réunion du 18 mai à la Sous-Préfecture avec les Fous Cavés, le dossier de sécurité a été présenté. La suppression des barrages est en discussion. Madame la Sous-Préfète a insisté sur les points suivants : surveillance approfondie du camping et prévention de la part des gendarmes dans le camping et à la sortie du festival.

1) QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 4 mai dans le Centre Bourg de Le Mung

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 4 mai dans le Centre Bourg de Le Mung fait état de la conformité de l'eau aux valeurs limites des paramètres mesurés.

2) Réunion de la Commission Communication samedi 26 à 11h (présentation du bulletin et site internet)

Une réunion de la Commission Communication est prévue le samedi 26 au cours de laquelle seront discutées les modifications prévues dans la présentation du bulletin municipal et quelques changements sur le site internet.

3) Accident à Saint Saturnin : destruction de l'abribus

Destruction de l'abribus est la conséquence d'un choc survenu entre deux véhicules.

4) Assurance : modifications des conditions générales

Les modifications des conditions générales sont en cours de négociation.

5) Recensement 2019

Monsieur Moreau a été désigné pour mettre en place le dispositif et le suivi de cette opération.

6) Présentation du dispositif « Participation citoyenne » par la gendarmerie au Conseil municipal de juin

Le Conseil municipal invitera la gendarmerie de Saint-Porchaire lors de la réunion de juin pour une présentation du dispositif « Participation citoyenne ».

2) PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 29 Juin 2018 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.